



> ÉVÉNEMENT

Terres d'Eure-et-Loir fête ses 20 ans

Venez célébrer avec nous les 20 ans de Terres d'Eure-et-Loir, dans le cadre prestigieux du château de Maintenon. Samedi 13 avril, dès 10 heures, les jardins du château s'ouvriront gratuitement pour une immersion totale dans l'univers de Terres d'Eure-et-Loir.

Un programme riche et varié ravira petits et grands. Explorez

le grand marché des producteurs regorgeant de saveurs authentiques, régalez-vous de délices locaux dans notre espace restauration, et participez à une multitude d'animations pour toute la famille: jeux en bois pour les nostalgiques, mini-ferme pour les amoureux des animaux, spectacle équestre époustouflant, déambulation théâtrale surprenante

avec nos amis les oies, *escape game* apéro pour les amateurs de défis, démonstrations culinaires pour les gourmets, animations musicales entraînantes, et bien d'autres surprises encore vous attendent.

La journée se clôturera par une soirée guinguette, de 19 heures à 21 heures, où vous pourrez danser et vous amuser dans une

ambiance conviviale et festive.

Réservez dès maintenant cette date dans vos agendas et préparez-vous à vivre une journée festive placée sous le signe de la convivialité, de la découverte et de la gourmandise.

Retrouvez le programme détaillé sur bit.ly/43aSBTO



> INSTALLATION

Nouvelle organisation pour le Point accueil installation 28



PAI S'installer en agriculture

Véritable porte d'entrée pour tous les porteurs de projets en agriculture, le Point Accueil Installation (PAI 28) vous accueille. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir est devenue l'organisme pilote du PAI 28 à la place de Jeunes agriculteurs.

Quel que soit votre âge, votre parcours professionnel, votre projet, avec ou sans les aides, les chargés de mission PAI sont à votre disposition pour vous donner les clés de réussite.

Un après-midi de rencontres et d'échanges, en session collective, a lieu chaque mois pour vous aider dans vos démarches.

Objectifs:

- accueillir tous les candidats qui ont un projet de création ou de reprise d'activité agricole;
- guider les futurs exploitants dans leur réflexion et dans la définition de leur projet d'installation;
- informer les porteurs de projet à l'installation sur les démarches à entreprendre;
- orienter les candidats vers les structures appropriées en fonction de leurs besoins.

Retrouvez toutes les informations concernant le PAI et les prochaines sessions d'échanges sur le site Internet via bit.ly/3PfAV3C ou le QR code ci-contre



CONTACT:

PAI 28 - 02.37.24.46.55
pai28@eure-et-loir.chambagri.fr

> DÉCLARATION PAC 2024

PAC 2024: la Chambre d'agriculture vous accompagne

Du 01 avril au 15 mai
DÉCLARATION PAC 2024
Nos conseillers vous ACCOMPAGNENT pour une déclaration CONFORME et SÉCURISÉE



Le 1^{er} avril arrive à grand pas et lancera le début des déclarations PAC comme chaque année, et ce jusqu'au 15 mai.

Vous souhaitez être accompagné, rassuré et avoir toutes les réponses à vos questions? Les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture se mobilisent pour vous accompagner dans la réalisation de votre déclaration PAC en rendez-vous individuel, sur site ou à distance.

Ils vous conseilleront et s'assureront que tous les points réglementaires relatifs à votre déclaration sont respectés, notamment: le respect de certains points de la conditionnalité PAC (comme la BCAE 8), votre accès à l'éco-régime (identification

de la voie et du niveau d'accès), les demandes d'aides spécifiques (agriculture biologique, Mesures agro-environnementales et climatiques, ICHN, protéagineux, légumineuses fourragères...).

La déclaration PAC est une étape importante qui impacte directement le montant de vos aides. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à profiter de l'accompagnement individuel et personnalisé de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir.

CONTACTS:

Ne tardez pas, prenez rendez-vous, à Chartres ou en visio, au 02.37.24.45.31 ou en flashant ce QR code



À ANTICIPER POUR VOTRE DÉCLARATION PAC

- Si vous avez réalisé des changements (adresse postale, siège social, associés...), vous devez compléter le « formulaire de déclaration des modifications intervenues au sein de l'exploitation », disponible sur Telepac dans l'onglet « Formulaires et notices 2024 » et le transmettre au plus vite à la DDT 28.

- Si vous avez un changement de parcellaire et des transferts de DPB, vous avez jusqu'au 15 mai pour signer les clauses et jusqu'au 10 juin pour les transmettre à la DDT. Elles sont disponibles sur Telepac dans l'onglet « Formulaires et notices 2024 ».

> BRÈVES



Universités du soir, lundi 8 avril à 18 heures

Les prochaines Universités du soir seront consacrées à la mise en œuvre de la déclaration PAC. La séance détaillera toutes les étapes à suivre à partir d'un exemple. Des rappels réglementaires seront réalisés pour que chaque exploitation puisse se positionner facilement. La présentation est prévue pour apporter des réponses concrètes et méthodologiques aux agriculteurs.

En savoir plus sur bit.ly/3Tt13f2

CONTACT:

universités-du-soir@eure-et-loir.chambagri.fr



3 Groupes d'action locale en Eure-et-Loir pour animer les programmes LEADER

Une nouvelle programmation de trois Groupes d'action locale (GAL) débute pour porter et animer les programmes LEADER à l'échelle de la Beauce-Dunois, du Drouais et du Perche. Programme européen financé par le Feader, LEADER est destiné au soutien financier des projets innovants dans le monde rural. Cette programmation portera jusqu'en 2027.

En savoir sur bit.ly/3x210iX

CONTACT:

Azily Lefay - 02.37.24.45.27
a.lefay@eure-et-loir.chambagri.fr



Crise agricole: les organisations professionnelles agricoles avec vous

Face à des charges, des normes administratives et des exigences réglementaires qui s'allongent et à des prix qui décrochent, les exploitations souffrent et la mobilisation agricole massive des derniers mois en témoigne.

Pour faire face à ces difficultés, ne restez pas seuls. Les Organisations professionnelles agricoles (OPA) s'engagent à examiner la situation pour vous venir en aide en cas de difficultés. Vous pouvez également solliciter l'appui d'Aidagri28.

En savoir plus sur bit.ly/3Tkjr7v

